



PICARDIE NATURE

Lettre d'information

juillet 2010



• sommaire

- **Pôle Environnement**
- **Procès verbal de l'assemblée générale 2009**
- **Pôle Observatoire**
- **Pôle Développement durable**
- **Pôle Protection**
- **Pôle Animation**

• L'esprit Grenelle de l'environnement s'est-il arrêté aux portes de la Picardie ?

Après la formidable mobilisation, au niveau national, de notre fédération France Nature Environnement pendant près de trois ans, nous espérons tous que la nouvelle gouvernance expérimentée lors des négociations du Grenelle de l'environnement se poursuivrait.

En effet, l'Etat avait réuni cinq partenaires institutionnels (représentants de l'Etat, des ONG, des salariés, des employeurs et des collectivités territoriales) autour de plusieurs thématiques (transport - aménagement et urbanisme - climat, air, énergie - déchets - risques santé-environnement - biodiversité). Considérée à ses débuts en 2007 comme une révolution verte - il s'agissait d'élaborer une stratégie de développement durable pour les décennies à venir - Le Grenelle de l'environnement, processus démocratique innovant à cinq collègues, se caractérisait par la consultation de l'ensemble des acteurs concernés, ainsi que par l'étroite collaboration entre l'Etat et les parlementaires.

En votant à la quasi-unanimité la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (dit « Grenelle 1 »), le Parlement avait choisi la voie de la responsabilité face à des enjeux dont dépend l'avenir de notre planète et de l'humanité. L'adoption d'amendements constructifs, venus enrichir ce texte, avait mis en lumière combien le Parlement semblait pleinement assumer son rôle.

Six chantiers importants ont été ouverts et transcrits dans le Grenelle 1 (voir p.4 et 5). Deux déclinaisons étaient attendues, la territorialisation du Grenelle dans chaque région et la traduction dans le droit français, en terme de dispositions réglementaires, des



40 ANS en 2010
PICARDIE NATURE

engagements retenus dans la loi «Grenelle 1 ».

En Picardie, la territorialisation a débuté le 6 juillet 2009 avec la réunion du comité de pilotage régional, sous la coprésidence du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional. De cette réunion, nous avons retenu le maintien des thématiques abordés lors des négociations nationales mais l'absence d'informations sur le calendrier, les moyens humains et financiers réservés à la poursuite des 6 chantiers en région, ainsi que l'absence de représentants d'associations de consommateurs et la très très faible présence d'élus.

Aujourd'hui le constat est plutôt amer. Bien que le lancement de la territorialisation comportait des incertitudes sérieuses, cela semblait prometteur. Mais les premières réunions ont montré clairement un manque d'ambition et d'objectifs. De plus, tous les travaux ont été repoussés ou suspendus deux mois avant les élections régionales dans l'attente de l'installation de la nouvelle assemblée régionale. Or à ce jour aucune suite n'a été donnée et la territorialisation du Grenelle est véritablement au point mort.

Quant à la loi Grenelle 2, sa préparation a vu ressurgir les lobbies (agriculture, transport, bâtiments...) et les reculades de certains de nos représentants au Parlement, encouragés par des prises de position au plus haut de l'Etat, faisant comprendre à qui veut l'entendre que l'environnement ça commence à bien faire !

Nous reviendrons en septembre sur les dispositions réglementaires finalement retenues ces dernières semaines, mais il ne faut pas espérer y découvrir toutes les portées juridiques espérées à l'aube d'une véritable mutation écologique pourtant nécessaire.

Pour les sceptiques qui peuvent véritablement se demander pourquoi mener de tels combats

et dépenser autant d'énergie pour de si piètres résultats je leur dirai que notre engagement pour les générations futures demeure sincère au regard des discours de façade de quelques uns et, à défaut de les convaincre, je les invite à méditer ces quelques mots du Mahatma GANDHI :

C'est l'action et non le fruit de l'action qui importe.

Vous devez faire ce qui est juste.

Il n'est peut-être pas en votre pouvoir, peut être pas en votre temps, qu'il y ait des fruits.

Toutefois, cela ne signifie pas que vous devez cesser de faire ce qui est juste.

Vous ne saurez peut être jamais ce qui résultera de votre geste, mais si vous ne faites rien, il n'en résultera rien.

Le Président
Patrick THIERY

• Le point sur la mise en œuvre du Grenelle en Picardie, au 31 mai 2010

Toutes les réunions des comités de pilotage ont commencé avec du retard, à partir de décembre 2009 pour la thématique déchets. Seule la commission sur le schéma régional éolien (thématique énergie) avait débuté en novembre 2009 avec une réunion mensuelle pour le suivi du plan.

Climat, air, énergie : le SRCAE :

Il est à remarquer que le schéma de développement de l'éolien, piloté par l'État est élaboré en dehors du schéma régional climat, air, énergie, piloté quant à lui par le Conseil régional. Le développement de l'éolien régional, qui est le plus fort de la France, se fait donc en dehors de tout diagnostic régional sur les possibilités de développement des sources d'énergie renouvelables, y compris offshore, mais surtout des économies d'énergie. Nous sommes ici clairement dans un schéma «produire pour produire».

Le schéma régional «climat, air, énergie» a débuté après les travaux sur l'éolien. Un état des lieux a été présenté mais les objectifs n'ont pas été déterminés. Les travaux ont été renvoyés après les élections régionales. Aucune réunion de prévu aujourd'hui pour ce qui est de la thématique la plus importante et la plus transversale. Le nombre d'acteurs présents est moins important que sur le schéma éolien.

Déchets :

Une réunion de lancement en décembre 2009. Aucune feuille de route n'a été présentée.

Transport :

Aucune réunion à ce jour.

Biodiversité milieux naturels :

Une réunion à ce jour. Aucun objectif, aucune réunion prévue à ce jour.

Risques santé environnement :

Une réunion le 28 janvier 2010, peu d'ambition, pas de calendrier ni de motivation des services concernés. Seules les associations de protection de l'environnement se sont exprimées ce jour là. Pas d'associations de consommateurs invitées.

Urbanisme, aménagement :

Aucune réunion à ce jour

Bâtiments durables :

Une réunion, manque d'ambition et de volonté global. Reprise des réunions initialement prévues en mai 2010. Rien à ce jour.

• Les 6 chantiers nationaux du Grenelle de l'environnement

1er chantier

Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants, tels sont les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme.

2ème chantier

Un changement essentiel dans le domaine des transports.

Il s'agit de faire évoluer nos infrastructures de transports et nos comportements. L'enjeu

concerne notamment le développement des infrastructures alternatives à la route, la réalisation

d'un peu plus de 1 500 km de lignes de transports collectifs urbains, sans compter ceux de l'Île de France, ou encore la construction d'autoroutes ferroviaires et de voies maritimes, avec

notamment le canal Seine Nord Europe. L'objectif est d'assurer une cohérence d'ensemble pour les infrastructures de transports, qu'ils soient de voyageurs ou de marchandises, en respectant nos engagements écologiques.

3ème chantier

Réduire les consommations d'énergie et le contenu en carbone de la production

Le titre 3, consacré au chantier de l'énergie, poursuit l'objectif de réduire radicalement nos

émissions de gaz à effet de serre, au travers de la généralisation de l'affichage des

performances énergie-carbone, du maintien de la France au premier rang des pays européens producteurs d'énergies renouvelables, ou encore du développement de nouveaux carburants issus de végétaux.

4ème chantier

Préservation de la biodiversité

Le titre 4, relatif à la biodiversité, vise à prendre des mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une bonne qualité écologique des eaux, à

élaborer d'ici 2012 une trame verte et une trame bleue, ou encore à réduire la consommation

d'espaces agricoles et naturels, ainsi que les pollutions chimiques.

5ème chantier

Risques, santé, déchets

Ce titre recouvre un ensemble de dispositions relatives à des objectifs de maîtrise des

risques, de traitement des déchets et de préservation de la santé.

6ème chantier

Mise en oeuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à

son application dans le secteur privé, comme dans la sphère publique.

Dans la sphère publique

association du public au processus décisionnel et amélioration de son accessibilité à l'information ;

élargissement de la concertation en ajoutant les représentants des syndicats et les acteurs économiques, et possibilité

pour les préfets de mettre en place des instances de concertation ;
réduction drastique des types d'enquête publique passant de 180 à 2 ;
élaboration pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'un rapport de développement durable préalablement à l'adoption de leur budget ;
création des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ; la composition de ceux-ci décline au niveau régional et à due proportion, celle adoptée pour le Conseil économique, social et environnemental.

La gouvernance écologique doit pouvoir placer la concertation en amont des projets et considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et leurs spécificités. Il s'agit donc de mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance dans laquelle l'Etat aura un devoir d'exemplarité et de transparence.



• **Et si vous aviez raison, Monsieur le Président ?**
Par Christophe Aubel et Christian Hosy
(respectivement pilote et chargé de mission
du Pôle Biodiversité de FNE)

Le Président de la République, lors de son discours de clôture du salon de l'Agriculture, a eu cette petite phrase au double sens terrible : « Je voudrais dire un mot de toutes ces questions d'environnement. Parce que là aussi, ça commence à bien faire ». Petite phrase qui a fait couler beaucoup d'encre (virtuelle) puisqu'elle a généré plus de 500 pages Internet en trois jours. En laissant entendre que l'environnement nuit à la compétitivité de notre agriculture, alors que c'est bien l'agriculture productiviste qui est aujourd'hui en faillite, le chef de l'État, à 8 jours des régionales, a préféré la campagne électorale à la qualité environnementale de nos campagnes... Mais si, au fond, cette phrase était juste, inversement juste.

Oui, c'est vrai que cela « commence à bien faire » de devoir encore justifier à certains que « si, le réchauffement climatique, ça existe », à d'autres que « si, nous dépendons de la biodiversité au quotidien », à ceux là que le thon rouge ne peut plus supporter l'exploitation actuelle, aux autres que les infrastructures doivent respecter le patrimoine naturel et à ceux-ci

que la chasse dans une réserve naturelle comme l'estuaire de Seine, c'est juste impossible ...

Bien sûr, les solutions peuvent être difficiles à trouver et à construire. Bien sûr, leur mise en place doit prendre en compte les autres éléments de l'intérêt général. Nous le savons et nous y sommes prêts* mais « ça commence à bien faire de devoir justifier encore et toujours l'évidence : la nécessité et l'intérêt à agir ! ».

Si l'on cessait enfin de voir l'environnement et la biodiversité comme une contrainte, mais plutôt comme une richesse et une opportunité. Ce serait la moindre des choses en cette année internationale de la biodiversité. Si l'on cessait de voir le débat environnemental comme un mauvais moment à passer, mais plutôt comme une étape de co-construction intelligente des projets et des politiques. Cela permettrait de trouver des solutions communes pour préserver le foncier et de concevoir un aménagement intelligent et durable du territoire.

Ça commence à bien faire, mais répéter nos convictions ne doit pas nous décourager. Plus que jamais, soyons vigilants et critiques mais ouverts et forces de proposition, en un mot militants !

Et faisons-le en utilisant les nouvelles pistes ouvertes par la « gouvernance Grenelle ».

Procès verbal d'assemblée générale
Samedi 6 mars 2010

Nombre d'adhérents électeurs :

(article 9 des statuts) : 797

Nombre total de votants :

249 (quorum atteint*)

**le quorum est fixé à 1/5ème du nombre d'adhérents (article 17 des statuts) soit ce jour 160 personnes*

Nombre de procurations validées : 160

Nombre d'adhérents présents : 89

14h Ouverture de la 40ème assemblée générale de PICARDIE NATURE

Rapport moral du président :
adopté à l'unanimité

Rapport d'activités :
adopté à l'unanimité

Rapport de M. Philippe FAUCHILLE,
commissaire aux comptes :
adopté à l'unanimité

Rapport financier et bilan des
dépenses présenté par actions :
adopté à l'unanimité

17h Election au conseil d'administration :

Responsable du vote :

Régis DELCOURT

Assesseurs :

Dominique HOSTEN, Arnaud LUQUIN,
Xavier COMMECY

Nombre de votants : 249

Nombre de bulletins exprimés : 223

Résultats

Membres se présentant :

Sylvain BOURG

nombre de voix obtenues : 223 (élu)

Rémi FRANCOIS

nombre de voix obtenues : 222 (élu)

Laurent GAVORY

administrateur sortant se représentant,
nombre de voix obtenues : 205 (élu)

Gérard POIRIER

administrateurs sortant se représentant,
nombre de voix obtenues : 222 (élu)

Composition du bureau et du conseil d'administration pour 2009

Président : Patrick THIERY

Vice-Président : Régis DELCOURT

Trésorier : Jean-Claude GILBERT

Secrétaire : Frédéric BLIN

Secrétaire adjoint : Laurent GAVORY

Autres administrateurs :

Sylvain BOURG, Bernard COUVREUR,
Jean-Claude DAMIENS, Thibaud DAU-
MAL, Michèle DELVIGNE, Véronique
FEUTELAIS, Rémi FRANCOIS, Arnaud
LUQUIN, William MATHOT, Gérard POI-
RIER, Pierre ROYER, Matthieu TFLA-
CHEBBA.

• Et si vous assistiez à une réunion du conseil d'administration ?

Trop souvent la vie et les activités d'une association ne sont découvertes par les adhérents qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Picardie nature ayant, depuis longtemps, un fonctionnement ouvert et transparent, tout adhérent a la possibilité d'assister aux réunions mensuelles du conseil d'administration. Les débats y sont menés et des décisions sont prises sur tous les aspects du fonctionnement associatif et sur les dossiers en lien avec l'objet de l'association ; l'actualité environnementale y est également discutée.

Le regard du novice ou de l'expert, que vous êtes peut-être, apportera certainement un éclairage intéressant sur une partie importante de la vie de l'association et vous enrichirez également votre connaissance de l'association. Les réunions sont programmées le plus souvent chaque premier mardi du mois au siège de l'association. Merci de téléphoner auparavant au secrétariat pour informer de votre venue et vous faire confirmer la date, des changements de date peuvent parfois survenir.

Au plaisir de vous y rencontrer.

**Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois
Le premier mardi de chaque mois à 20h00
au siège de l'association 14 place Vogel à Amiens.
Il est ouvert aux adhérent(e)s souhaitant y assister.**

**Prochaines réunions :
7 septembre et 5 octobre 2010**



• Pôle observatoire

• Espèces prioritaires en 2010

Par Sébastien Maillier

Chaque année, la commission des réseaux définit un certain nombre d'espèces devant être suivies ou inventoriées plus précisément. 2 cas de figure se présentent : soit ce sont des espèces plutôt communes faisant l'objet d'enquêtes grand public (*) soit ce sont des espèces d'intérêt patrimonial et/ou menacées qui sont recherchées par échantillonnages ou concernées par des prospections exhaustives en région.

En 2010, voici par groupe faunistique, les espèces concernées par ces différents types d'inventaires :

Mammifères terrestres

Muscardin, Loir , Ecureuil roux , Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique

Amphibiens

Pélodyte ponctué



Odonates

Agrion de Mercure, Leucorrhine à gros thorax, Leucorrhine à large queue

Orthoptères

Ephippigère des vignes (Ephippiger ephippiger), Criquet rouge-queue (Omocestus haemorrhoidalis), Dectique verrucivore (Decticus verrucivorus), Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula) *

Papillons de jour

Petite Tortue *, Bellargus (azuré bleu céleste), Virgule (Hesperia comma)

Mollusques

Chondrula tridens, Zebrina detrita

Avifaune nicheuse

Anatidés (Cygnes, oies, canards), Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Blongios nain, Héron pourpré, Busard des roseaux, Bouscarle de Cetti, Rousserolle turdoïde, Gorgebleue à miroir, Hypolaïs ictérine, Engoulevent d'Europe

Chiroptères

prospection des bâtiments dans la vallée de la Bresle (80/60)

prospection des petits ponts du massif de Compiègne (60)

Mammifères marins

programme habituel (coordination L. Dupuis)

Pour plus de précisions ou pour disposer d'éléments méthodologiques, contacter le pôle observatoire au 03 62 72 22 55 ou à l'adresse faune@picardie-nature.org

Vous avez également la possibilité de rejoindre les réseaux naturalistes de l'association si vous le souhaitez, pour compléter le réseau d'observateurs dans la région.

• Appel à données concernant différents groupes faunistiques

Par Sébastien Maillier

Comme vous le savez certainement, le pôle observatoire faune de l'association compte 9 réseaux naturalistes.

Plusieurs groupes faunistiques sont actuellement peu étudiés car dépourvus de coordinateurs. Ils ne constituent pas de véritables réseaux.

Ces groupes comptent un certain nombre d'espèces qui se repèrent assez bien dans la nature et s'identifient assez facilement sur le vif ou par des prises de vue ciblées avec un appareil photo numérique par exemple. Citons (liste non exhaustive) :

* les arachnides (araignées) * les coléoptères (ex : coccinelles, chrysomèles, longicornes, cétoines, lucanes...) * les diptères floricoles (ex : mouches, syrphes, éristales....) * les hémiptères (punaises).

Trichie (*Trichius rosaceus*)

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les données que nous centralisons sur ces différents groupes faunistiques, sachez que les données d'observations doivent comprendre les rubriques suivantes : observateur, date, localité, espèce, effectif, comportement, commentaires....

Et si vous disposez de photos d'invertébrés en attente d'identification, nous serions ravis de pouvoir vous aider.

**N'hésitez pas à contacter le pôle observatoire faune au
03 62 72 22 55 ou sur
faune@picardie-nature.org**

• Lancement du réseau papillons en 2010

Par Sébastien Maillier

Afin de répondre à la demande d'un grand nombre de naturalistes, le réseau papillon a été créé en fin d'année 2009 et une première réunion de lancement a eu lieu le 24 avril dernier avec une douzaine de participants présents.

Ce réseau traite principalement des papillons de jour (ou rhopalocères) mais ne néglige pas pour autant les papillons de nuit (= hétérocères) et notamment ceux qui sont visibles en journée (ex : Zygènes, certaines écailles, papillons de cavités....). Le réseau papillons compte à ce jour une cinquantaine de membres. Son coordinateur bénévole est Thibaut Gérard, élu le mois dernier.

Dès 2010, des prospections de terrain

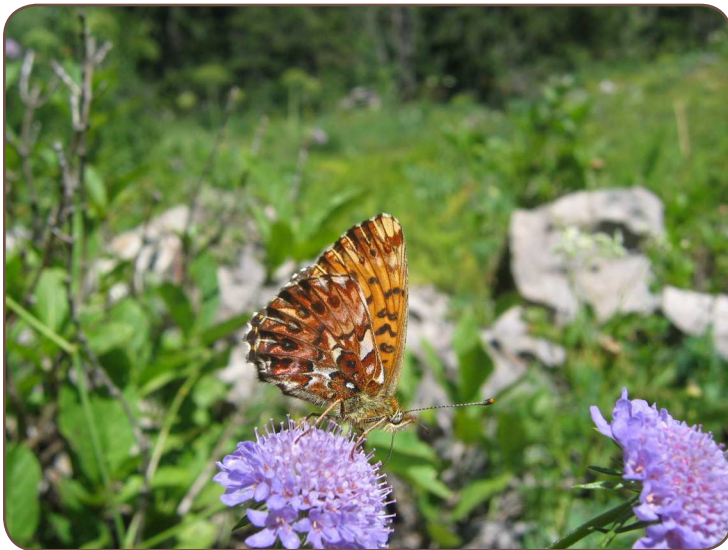
sont conduites, à commencer par :

- une enquête grand public sur la petite tortue (/Aglais urticae/);
 - un échantillonnage des populations existantes de l'Azuré bleu-céleste (/Polyommatus bellargus/) tous les ans pendant 5 ans ;
 - un recensement le plus exhaustif possible de la Virgule (/Hesperia comma/)
- Pour la Petite tortue, une fiche de présentation de l'espèce est disponible [ici](#)

Petite tortue

En outre, un week-end d'étude des papillons, ouvert aux lépidoptéristes débutants ou chevronnés, est prévu les 24 et 25 juillet prochains. Les modalités plus précises seront communiquées ultérieurement.

Souhaitons longue vie à ce nouveau réseau.



• Organisation d'une session de stages d'initiation naturaliste

L'un des objectifs du projet d'observatoire faune est de mieux capitaliser les informations relatives à la faune sauvage de Picardie. Ceci en incitant à une plus forte implication citoyenne sur ce champ de l'étude et de la protection de la nature. C'est pourquoi, nous proposons des stages ouverts à tous, qui ont 4 objectifs principaux :

- mieux cerner les activités naturalistes de Picardie Nature ;
- avoir les réflexes et connaissances de base pour identifier une espèce ;
- savoir renseigner une observation pour qu'elle soit exploitable dans la base de données ;
- impliquer suite aux stages de nouvelles personnes dans l'étude et le dénombrement de la faune en Picardie.

Ces stages sont ouverts à un public novice et motivé pour s'impliquer davantage dans la connaissance et la protection des animaux sauvages.

Pour ce qui est du déroulé des stages, 1 cours sera organisé dans chaque département avec un lieu qui changera, notamment selon le domicile des participants. Ces lieux seront ainsi définis plus tard, lorsque les inscriptions seront closes. Chaque session de stage comptera 4 cours.

Chaque cours fera l'objet d'une présentation théorique (diaporama), suivie d'une mise en condition sur le terrain permettant de s'exercer et de se poser les bonnes questions devant des problématiques, telles que l'identification d'un oiseau ou la validation d'une donnée d'observation par exemple. Les visites sur le terrain seront en effet pluridisciplinaires et nous aborde-

rons les insectes, oiseaux, mammifères... à un moment ou l'autre de la session de stage, en lien notamment avec les types de milieux naturels que nous visiterons, eux aussi diversifiés et représentatifs de ce que l'on peut trouver en Picardie.

Voici le calendrier prévisionnel par département pour cette nouvelle session de 4 cours qui débutera en septembre 2010 :

Stage 1 dans l'Oise :

les 18/09 ; 09/10 ; 13/11 ; 04/12

Stage 2 dans la Somme :

les 25/09 ; 16/10 ; 20/11 ; 11/12

Stage 3 dans l'Aisne :

les 02/10 ; 23/10 ; 27/11 ; 18/12

Les inscriptions sont obligatoires et permettront de faire ressortir votre niveau de connaissance et de préciser vos centres d'intérêt de la faune sauvage.

Il est plus que souhaitable de participer à l'ensemble de la session, ce qui présente l'avantage de bénéficier d'un cursus suivi et régulier et de capitaliser davantage d'informations.

Pour vous inscrire ou faire de part de souhaits (changements de date, demande de complément d'informations...), nous vous demandons de remplir le coupon téléchargeable depuis le site Internet et de l'adresser à faune@picardie-nature.org avant le **12 septembre 2010**, de manière à organiser du mieux possible les événements.

Contact : Sébastien Maillier
Chargé de mission, pôle observatoire
de la faune de Picardie Nature
03 62 72 22 55 - 06 30 99 34 66

• Pôle développement durable

• Chartèves : Comité de pilotage de l'étude sur les pelouses calcaires du Sud de l'Aisne... la concertation à son plus bas niveau !

Par Yves Maquinghen

Les coteaux du Sud de l'Aisne font actuellement l'objet d'une attention des plus particulières...

Comme vous le savez, il y a un projet d'extension de la viticulture au niveau de la Commune de Chartèves, plus précisément sur le Coteau Pseautier, haut lieu de la biodiversité picarde.

Face aux inquiétudes des naturalistes et à la demande du Ministère de l'Ecologie, une étude a été lancée par la préfecture de l'Aisne visant «à assurer la pérennité des pelouses calcaires du Sud de l'Aisne»...

Drôle de nom pour une étude ayant pour objet de constituer le fond de dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (page 3).

Un comité de suivi de l'étude a été mis en place. Ce comité avait pour objectif

d'assurer la concertation. Or, face au manque de considération de la Préfecture envers les associations de protection de la nature et face au manque de réponse, ce comité de pilotage ne devient plus qu'un fantôme de concertation.

Ni Picardie Nature ni les autres institutions ou associations présentes n'ont reçu des réponses de la part du Préfet de l'Aisne. Aucuns de nos avis n'ont été pris en considération alors qu'ils nous étaient demandés. Cette situation a obligé Picardie Nature à quitter le Comité de Pilotage.

Pire, les comptes rendus des réunions ne représentent pas la vérité et sont tronqués. Des corrections importantes sont apportées à chaque fois.

Face à cette situation intolérable, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie a quitté lui aussi le comité de Pilotage.

Picardie Nature déplore cette situation catastrophique où la concertation a été réduite à néant et affirme plus que jamais sa volonté de préserver le Coteau Pseautier de Chartèves dans son intégralité.



• Raisins amers : le coteau de Chartèves dans le magazine Terre Sauvage
Par Yves Maquinghen

Sur le coteau de Chartèves, l'une des dernières pelouses calcaires du Sud de l'Aisne est menacée par l'extension de la viticulture du Champagne. 2010, année internationale de la biodiversité, année d'engagement du Gouvernement à stopper l'érosion de la biodiversité, sera l'année de destruction d'un des patrimoines naturels les plus exceptionnels de Picardie si le projet est maintenu tel quel.

En effet seulement un quart du coteau serait préservé de la viticulture. Or tous les experts s'accordent à dire que cette proportion n'assure en rien la pérennité du site.

Le magazine Terre Sauvage dans son numéro de Juin 2010 a consacré une double page au sujet.

Picardie Nature demande à ce que l'intégralité du Coteau Pseautier de Chartèves soit préservée et la constitution d'un réseau de pelouses calcaires protégées. Véritable clef de voute des corridors biologiques du Sud de l'Aisne, la disparition de ce coteau anéantira la constitution d'une Trame Verte pertinente.



• Affaires en justice : jugements et confirmation de condamnations en appel

Par Patrick Thiéry

Achat et détention illégale de tortues d'Hermann

Les gardes de l'ONCFS avaient dressé, en 2009, un PV d'infraction à la législation sur la protection d'espèces à l'encontre de M. ALLART pour détention illégale d'une dizaine de tortue d'Hermann. Au cours de l'instruction le prévenu n'a pas voulu fournir les coordonnées du vendeur. Cette espèce du pourtour méditerranéen fait l'objet d'un commerce en plein expansion (voir les sites internet spécialisés) et non contrôlé par les autorités. En France, l'espèce est très menacée.

Cette affaire a été plaidée le 8 juin devant le Tribunal Correctionnel d'AMIENS.

Le tribunal a prononcé un ajournement de peine jusqu'au 15.03.2011, dans la mesure où Monsieur ALLARD a entrepris des démarches pour régulariser sa situation.

Le tribunal a reçu les constitutions de partie civile de France Nature Environnement et de Picardie Nature, et a condamné Monsieur ALLARD à chacune des associations la somme de 1000 € à titre de dommages et intérêts et de 225 € au titre de l'article 475-1 du CPP.

Picardie Nature a été défendu par maître Anne-Sophie Chartrelle de la SCP Frison – Decramer et associés à Amiens.

Capture, transport et utilisation d'espèces protégées

La Cour d'Appel d'Amiens a rendu son arrêt dans l'affaire Dario AUBIN. Ce ressortissant belge avait fait l'objet d'un PV d'infraction par la brigade d'Abbeville de l'ONCFS pour des faits particulièrement graves. L'équipe des gardes avait mis en place une solide surveillance du 1er octobre 2008 au 14 avril 2009 dans les marais d'Hangest-sur-Somme. Ils avaient surpris M. AUBIN, équipé de nombreux filets japonais, capturant plusieurs dizaines de passereaux appartenant à des espèces protégées : chardonneret élégant, pinson des arbres, bouvreuil pivoine, fauvette à tête noire, rossignol, accenteur mouchet, gorge bleue.

Le jugement du Tribunal Correctionnel d'Amiens, en date du 13 août 2009 était exemplaire :

3 mois d'emprisonnement avec sursis, 4000 euros d'amende et la confiscation du matériel et du véhicule.

1000 euros de dommages et intérêts à la fédération départementale des chasseurs
4480 euros de dommages et intérêts à Picardie Nature ainsi qu'à France Nature Environnement.

Le prévenu a fait appel de cette décision, l'estimant trop sévère.

La Cour d'Appel d'Amiens, dans un arrêt en date du , a confirmé la condamnation mais a réduit les dommages et intérêts accordés aux parties civiles :

Dans cette affaire il est dommage qu'une évaluation précise des bénéficiaires que peut tirer ce genre d'individu d'une telle activité ne soit pas présentée à l'audience. Les oiseaux saisis le jour de l'interpellation sont

revendus sur Internet à des prix variant entre 60 et 100 euros pièce. Il est facile d'imaginer quel chiffre d'affaires peut être fait si la personne place ses installations durant une à deux semaines.

L'instruction de telles affaires devrait certainement s'étendre jusqu'à la saisie des ordinateurs voire à une enquête financière. C'est ce que nous avons eu l'occasion d'expliquer il y a quelques semaines à des magistrats des parquets de la région, lors d'une journée de formation sur le préjudice écologique.

Destruction d'un autour des Palombes

Par décision en date du 19 octobre 2009, le Tribunal Correctionnel de Compiègne avait condamné MM PINARD Francis et ROGUET Guy, demeurant à Campagne dans l'Oise, pour destruction d'un Autour des palombes et utilisation illégale d'un piège. M. ROGUET avait été condamné

à une amende de 320 € et à 6 mois dont 3 avec sursis de suspension du permis de chasse. M. PINART à 300 euros d'amende. La LPO, Picardie Nature s'étaient constitués partie civile et avaient obtenus chacun 4000 euros de dommages et intérêts.

Les deux prévenus et Picardie Nature avaient fait appel de cette décision. La Cour d'Appel d'Amiens, dans un arrêt en date du 23 juin 2010, a confirmé la condamnation et les peines d'amende et a accordé finalement 3000 euros de dommages et intérêts à la LPO et à Picardie Nature, ainsi que 500 euros au titre de l'Art. 475-1 du code de procédure pénale (frais d'avocat).

Picardie Nature a été défendu par maître Roucoux de la SCP Garnier – Roucoux à Beauvais.

• **Projet éolien des Deux Côtes** Par Yves Maquinghen

Le débat public sur le projet éolien des Deux Côtes porté par la Compagnie du Vent est en cours. Suite aux tables rondes qui se sont déroulées ces dernières semaines, quelques remarques et questions :

Quelle place pour l'économie d'énergie ?

Le projet de 140 éoliennes a un impact sur l'avifaune, les fonds marins et le paysage. Ces impacts sont indéniables mais inévitable si on souhaite développer à grande échelle les énergies renouvelables. Cependant ce projet n'aura qu'un impact mineur sur nos ressources en énergie si aucun effort significatif sur la maîtrise de la consommation et l'exportation de l'électricité n'est fait (voir pour cela le cahier d'acteur de FNE sur l'EPR de Penly et le cahier d'acteur de NégaWatt sur le projet en question).

Quelles utilisation de la taxe éolienne offshore ?

La taxe éolienne off-shore : la répartition de cette taxe ne doit pas servir uniquement au développement de la plaisance et aux activités de pêche, mais doit être affectée à des projets de développement durable exemplaires en économie d'énergies. La question de l'affectation de la taxe perçue par le département a été posé au Président du Conseil Général de la Somme par la commission particulière. Le Conseil général de la Somme n'a apparemment toujours pas statué sur l'utilisation de cette taxe.

Quel dimensionnement du parc éolien ?

Le questionnement sur le dimensionnement du Parc est essentiel. La taille du projet présenté, 140 éoliennes est-elle pertinente ? Vaut-il mieux avoir quelques parcs de très grandes dimensions ou une multitude de parc de moyenne échelle comme cela se fait au Royaume-Uni ou au Danemark ? Les experts Danois disent que cela dépend du contexte et du site. A ce jour aucune étude n'a été faite sur le dimensionnement du parc.

A noter qu'il existe 5-6 projets au large de la Picardie Maritime, pour des parcs de moindre ampleur, de 30 à 60 éoliennes.

Quel impact sur l'écosystème ?

Les études faites au Danemark et au Royaume-Uni sont plutôt rassurantes mais le projet éolien des Deux côtes montre plusieurs insuffisances en ce qui concerne : les Fous de Bassant, les Bernaches cravant, Plongeon catmarin et les fonds marins. Les études d'impacts ne prennent pas en compte les migrations de ces oiseaux. L'impact des travaux sur les fonds marins n'est pas pris en compte, ce qui a été présenté ne concerne que la colonne d'eau.

Quelles variantes ?

Les variantes présentées n'ont pas fait l'objet d'études d'impacts spécifiques. Seule la variante large a fait l'objet d'étude approfondies. Les variantes côtières et grand large ne sont que des présentations «théoriques» pour faire croire à une étude complète avec différentes variantes.

Quel impact visuel de nuit ?

Il semble y avoir un blocage de l'administration sur l'obligation de feux sur chaque éolienne. Ceci a un impact visuel fort la nuit alors qu'un consensus s'est dégagé au niveau internationale pour un balisage lumineux restreint des éoliennes mais efficace (chaque extrémité et centre du parc). Peut être qu'un balisage variable en fonction des conditions météo est envisageable ?

Autant de question qui nous semble importante et auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses. Picardie Nature est favorable au développement des énergies renouvelables à condition qu'une véritable politique d'économie d'énergie soit menée et que ces projets de développement d'énergie renouvelables soient le moins impactant possibles sur la biodiversité.



• Pôle protection

• Dernières nouvelles de la colonie de phoques de la baie de Somme Par Laëtitia DUPUIS

Depuis le 12 juin dernier, une surveillance estivale des phoques de la baie de Somme est mise en place. Les écovolontaires effectuent quotidiennement des prospections terrestres et maritimes dans l'estuaire afin de :

- suivre l'évolution de la population en cette période de naissance et de reproduction ;
- protéger les zones de repos des phoques : ils veillent au respect d'une distance de 300 mètres entre les reposoirs utilisés par les animaux et les activités humaines ;
- sensibiliser le public au respect du rythme de vie des phoques et de son environnement.

Deux espèces de Phoques sont actuellement présentes en baie de Somme :

- le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina vitulina*)
- le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)



Les deux espèces se distinguent très aisément de par leur morphologie. Les phoques se reposent à marée basse, ils utilisent les reposoirs (bancs de sable émergés à marée basse).

A ce jour, 7 juillet 2010, nous avons noté :

- un maximum de 211 Phoques veaux-marins présents ;
- un maximum de 51 Phoques gris présents
- deux femelles gestantes et deux jeunes nés prématurément ont été retrouvés morts au cours des mois de mai et juin ;
- un maximum de 25 femelles gestantes a été observé au sein de la colonie lors d'un dénombrement d'animaux le 5 juin ;
- la première naissance de Phoque veau-marin a été observée le 17 juin vers 21h ;
- nous dénombrons 22 naissances de phoques veaux-marins.



Les effectifs maxima ne représentent pas la population sédentaire en baie de Somme puisqu'il s'agit d'animaux immigrant sur le site pendant quelques semaines afin de se reproduire. Sur l'année 2009 on a noté une population moyenne de Phoques veaux-marins de 120 individus.

Les séparations prématurées mère-jeune peuvent être engendrées par de mauvaises conditions météorologiques, mais sont, plus souvent, la conséquence d'une mise à l'eau du groupe de phoques causée par la proximité d'une activité humaine (promenade, kayak, voile...).

Pour pallier ces dérangements, les écovolontaires vont à la rencontre des personnes s'aventurant en baie de Somme afin de les informer de la présence des phoques et de les inciter à respecter une distance de 300 mètres pour les observer.

Attention :

- La baie de Somme est dangereuse, pour votre sécurité ne vous y aventurez pas sans guide.

- Les phoques sont des espèces protégées ; à ce titre, tout dérangement des animaux à marée basse est passible d'une amende.

- 1/3 de la superficie de la baie de Somme est classé «Réserve Naturelle», les activités humaines y sont règlementées (vous conformer aux panneaux d'affichage présentés aux abords de la Réserve Naturelle baie de Somme).

• Premiers résultats du suivi post-aménagement du crapauduc du Bois Magneux à Cottenchy
Par Sébastien Legris

En avril 2008, un crapauduc a été installé au Bois Magneux à Cottenchy (80), le long de la D112. L'ouvrage est constitué de quatre tunnels de section rectangulaire d'une longueur de 8 mètres, reliés entre eux par 220 mètres de barrières de 40 centimètres de hauteur. L'objectif est de permettre aux amphibiens, essentiellement le Crapaud commun, le Triton palmé et la Grenouille rousse, de traverser la route pour rejoindre leur zone de reproduction (étangs du Paracllet) sans être victimes de la circulation routière. Avant la mise en place de cet aménagement, de 2003 à 2007, un grand nombre de bénévoles assuraient le sauvetage des animaux, grâce à la mise en place d'un dispositif temporaire constitué de seaux et de bâches. Cette dernière opération nous a fourni de précieux renseignements sur les différentes espèces d'amphibiens du Bois Magneux, notamment l'état de leur population avec des effectifs assez spectaculaires certaines années (jusqu'à 14 000 animaux), leurs axes de migration, leurs comportements... A la suite de l'installation du crapauduc, il a paru nécessaire de tester l'efficacité de l'aménagement, de nombreux biais souvent rapportés dans la littérature pouvant intervenir : désorientation des animaux dans les tunnels, individus immobilisés devant les barrières... Ainsi en mars 2009 et 2010, lors de la première migration pré-nuptiale faisant suite à l'installation de l'aménagement, des équipes de bénévoles et salariés de Picardie Nature ont assuré plusieurs soirées de suivis, qui consistaient à réaliser des comptages et à analyser le comportement des amphibiens à plusieurs endroits du crapauduc : au niveau des

barrières, à l'entrée et à la sortie des tunnels, sur les portions de route couvertes et non couvertes par l'aménagement.

Les 8 soirées consacrées au suivi ont permis de voir que 60% des individus longeaient correctement les barrières vers les tunnels. En règle générale, peu d'individus ont été notés immobilisés ou ayant du mal à franchir les passages, à l'exception du tunnel n°4, dont la situation trop encaissée n'offre pas une ouverture directement vers la zone de reproduction, ce qui semble déboussoler les animaux.

Le comptage des individus écrasés a permis de dénombrer 676 cadavres dont 70 se trouvaient sur la partie couverte par le crapauduc (250 mètres), proportionnellement au 800 mètres de route parcourus, cela nous donne 1 cadavre sur 4 trouvé sur la portion couverte par le crapauduc. D'après les observations réalisées, ces cadavres étaient surtout concentrés aux extrémités de l'aménagement, et concernaient donc essentiellement des animaux s'étant déplacés le long des barrières dans le mauvais sens, les amenant vers la route meurtrière. Au total 1539 individus ont été récupérés dans les caisses positionnées à la sortie des passages. La différence de fréquentation d'un tunnel à l'autre n'est pas très notable : on notera un maximum de 462 individus pour le premier tunnel, et un minimum de 336 individus pour le deuxième tunnel. Si l'on considère les axes de migration repérés avant 2008, on s'aperçoit que le tunnel 4, où de grosses concentrations d'animaux étaient autrefois notées, n'est pas le plus fréquenté, avec 349 individus comptabilisés, ce qui semble lié au problème précédemment évoqué.

Dans l'ensemble, le crapauduc du Bois Magneux semble donc assez efficace, avec cependant quelques inconvénients comme une difficulté des amphibiens

à traverser un des tunnels ou encore le déplacement des individus dans le mauvais sens à l'extrémité des barrières. Pour rectifier certains de ces problèmes, des chantiers pourront être entrepris à l'automne prochain, notamment pour améliorer certaines parties des barrières mal positionnées, afin par exemple d'empêcher le retour des animaux vers la route).



• **Natura 2000 : la France (re) condamnée pour mauvaise transposition de la directive**
Source : actu-environnement.com

La France a été condamnée jeudi 4 mars par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour mauvaise transposition de la directive "Natura 2000", du nom de ce réseau écologique européen créé en 1992 afin de protéger les habitats naturels, la faune et la flore sauvages.

La Commission européenne avait adressé un avis motivé à la France le 15 décembre 2006, avant de saisir la CJUE le 2 juin 2008 et de lui demander de constater que la France n'a pas transposé correctement la directive.

L'évaluation des incidences d'un projet sur un site Natura 2000 avant sa réalisation est l'une des clés de voûte de la directive. En effet, ce n'est qu'après s'être assuré qu'un projet ne portera pas atteinte au site que les autorités peuvent l'autoriser. C'est justement sur ce point que la France s'est faite condamner.

La Cour de justice a retenu trois motifs. Tout d'abord, le fait que pour le code de l'environnement français, plusieurs activités comme la pêche et la chasse ne constituent pas des activités perturbantes pour le code de l'environnement. Elles échappent ainsi à l'évaluation de leurs incidences, ce qui n'est pas conforme à la directive, écrit la Cour de justice.

Ensuite, la CJUE rappelle que même que les travaux, ouvrages ou aménagement prévus par les contrats Natura 2000 – passés entre l'Etat et le propriétaire d'une partie d'un site Natura 2000, ils prévoient plusieurs engagements en faveur de la

biodiversité que doit respecter le signataire en échange d'aides financières – doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Or le droit français en exempte ces projets...

Enfin, la loi française sur la responsabilité environnementale (LRE), adoptée il y a moins de deux ans, prévoit que seuls les projets soumis à autorisation – régime le plus contraignant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement – devront être soumis à évaluation. Là encore, la Cour de justice a estimé que cette disposition n'était pas conforme. En outre, cette loi a été adoptée trop tard, après l'expiration du délai imparti par la Commission en décembre 2006.

Pour l'instant, la France n'est pas encore condamnée à une amende. Mais elle devra tenir compte de l'arrêt rendu aujourd'hui. Sans quoi, la Commission européenne pourrait à nouveau saisir la CJUE, qui pourrait condamner cette fois le pays à une amende.

En dix ans, la France a déjà été condamnée trois fois à propos de cette directive.

• **Visite du Préfet de Région au centre de Sauvegarde**
Par Christophe Hosten

Le 4 mai 2010, Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de Région Picardie nous à fait l'honneur de visiter le centre de sauvegarde accompagné de Messieurs Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Montdidier, José SUEUR, Conseiller général du canton de Rosières en Santerre et Daniel MANNENS, Maire de Caix.



Après avoir été accueilli par Patrick THIERY, Président de Picardie Nature, le Préfet a visité l'infirmerie et rencontré les bénévoles.

Très intéressés, nos visiteurs ont ensuite été guidés par Stéphane Soyez, responsable du centre pour visiter l'espace des volières de rééducation.



• **Convoyage vers le centre : Vous pouvez nous aider !**
Par Stéphane Soyez

De manière à acheminer dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions possibles des oiseaux sauvages blessés ou en situation de détresse vers le centre de sauvegarde situé à Caix (80), nous développons un réseau de correspondants bénévoles.

Chaque correspondant peut dans la mesure de ses disponibilités et dans le respect de la réglementation, apporter sa contribution au recueil et au transport des oiseaux vers le centre.

Etre correspondant ne nécessite pas de compétences particulières et ne correspond surtout pas à une astreinte. Il suffit de pouvoir disposer d'un véhicule, d'un moyen de vous contacter et d'un peu de disponibilité. Votre participation peut se traduire de multiples façons : Certains pourront assurer des convoys réguliers, d'autres des opérations plus occasionnelles au gré de déplacements professionnels ou privés. D'autres encore, parmi vous, souhaiteront peut être aller plus loin et s'investir aussi dans les premiers soins avant transport... Quelles que soient vos possibilités ou vos aspirations, nous assurerons votre formation pour garantir votre sécurité et celle des oiseaux transportés. Nous comptons sur votre participation.

plusieurs réunions d'information sur le sujet se tiendront durant l'année, mais vous pouvez dès à présent nous faire parvenir la fiche d'intention.



PICARDIE NATURE

CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS
DU RESEAU DES CORRESPONDANTS**

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tel fixe : je suis joignable au _____ de _____ heures à _____ heures.
de _____ heures à _____ heures.

Tel mobile : je suis joignable au _____ de _____ heures à _____ heures.

Adresse internet:

Mobilité:

- je suis en mesure de transporter des oiseaux de chez moi ou du vétérinaire le plus proche de chez moi vers le centre de sauvegarde :
- je peux transporter un oiseau dans un rayon de _____ km autour de mon domicile et/ou tout autre localité (merci de préciser la ou lesquelles) :

- j'accepte de prendre en charge un oiseau à l'occasion de l'un de mes trajets quotidiens ou réguliers entre (préciser les localités et la fréquence éventuelle) :

- autre(s) possibilité(s) :

Remarques et propositions personnelles:

Fiche à envoyer à :

Centre de Sauvegarde Faune Sauvage – Picardie Nature, 3 rue de Lihons - 80170 Caix

Fête de la Nature 2010, bientôt 2011 !

Par Michèle Roussel

La quatrième édition de la Fête de la Nature s'est déroulée du 19 au 23 mai 2010.

Cette manifestation nationale a été largement relayée par les animateurs bénévoles et salariés de l'association. En effet plus 15 animations ont été proposées sur la région : sorties en forêts, dendrologie (science de la reconnaissance des arbres !), marais au crépuscule, découverte des papillons et libellules, atelier sur l'anguille, visite d'une exploitation biologique, conférence sur l'écoconsommation, découverte des phoques...

Au total près de 200 personnes ont participé aux différentes sorties et ateliers... près de 800 en ajoutant sur le seul week-end les visiteurs curieux des points d'observations des phoques.

Augurons pour l'an prochain une mobilisation bénévole aussi forte avec toujours plus de découvertes nature dans l'Aisne et l'Oise où nous avons initié quelques sorties cette année.

La prochaine édition de la Fête de la Nature aura lieu du 18 au 22 mai 2011 et sera en préparation dès octobre prochain, aussi n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées de sorties, ateliers, conférences avec pour ligne de conduite nationale «Je propose, Tu participes, Nous faisons la Fête !» ou comment pour Picardie Nature motiver et impliquer les citoyens dans la protection de la nature.

Contact :

michele.roussel@picardie-nature.org



Osons la biodiversité
Compte rendu, photos
dans la prochaine
lettre d'infos !



Scolaires 2009/2010 : Les élèves s'engagent pour la protection de la nature

Par Michèle Roussel

Comme chaque année le mois de juin marque la fin de l'année scolaire et c'est l'occasion pour les classes de voir aboutir les projets pédagogiques menés sur l'année.



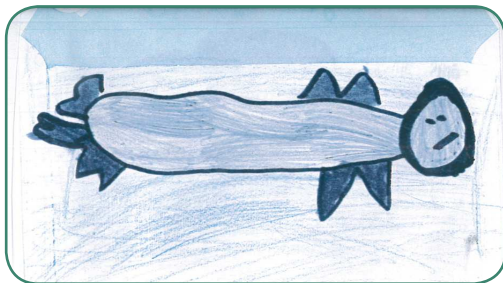
Par exemple, pour la 3ème année consécutive les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire du Parc Naturel Régional Oise Pays de France ont présenté à leur camarades et aux animateurs qui les ont accompagnés toute l'année leur travaux de petits écocitoyens.

Si les années précédentes nous avons travaillé sur le thème de l'eau, cette année a été principalement dédiée aux jardins et potagers. Tout en aménageant leurs jardins, les élèves ont appris à accueillir la faune sauvage au fil des saisons. Ils ont construits et installés des mangeoires, des nichoirs ou des gîtes à insectes : premières réussites dans les classes qui ont, à loisir, observés les allers-retours des mésanges, chardonnerets, merles et autres passereaux aux mangeoires et vus leurs nichoirs bien occupés dès les printemps.

A l'honneur également cette année, les classes de maternelles, avec la création

d' une animation en classe pour découvrir le monde marin : contenu pédagogique, maquettes et test de cette nouvelle ont été réalisés avec l'aide des enseignantes Mme Godimus et Mme Féron de l'école St Gilles d'Abbeville, les salariés et les bénévoles de l'association.

A noter également le remarquable projet de la classe de maternelle de Mme Chable de l'école Daudet à St Brice (91). Les élèves ont réalisés leur propre reportage sur les phoques et ont clôturé l'année par une sortie sur le terrain. Une fois n'est pas coutume, les petits ont joué aux rois du silence derrière la longue-vue dans laquelle d'ailleurs il s'étaient entraînés à regarder un mois durant.



Si les petits ont enquêté, les grands se sont engagés. Les élèves de quatrième du collège Henri Matisse, sont également à mettre à l'honneur pour leur projet de parrainage d'un phoque. En effet la classe en popularisant le projet dans leur commune et en organisant un petit déjeuner pour leur camarades a réuni la somme nécessaire au parrainage complet d'un animal.

Petits et grands méritent nos félicitations pour cette année engagée !

• Prochains rendez-vous

• DIM. 1 AOÛT 2010

Les libellules et demoiselles au bord de l'eau (60)

Partez à la recherche des libellules et demoiselles des bords de l'Oise et des plans d'eau.

RDV : 10h00 à la Gare de **Saint Leu d'Esserent**

Durée : 2h - sur inscription

Sortie animée par Lucie Dutour

Contact Lucie Dutour : 03 62 72 22 54

• DIM. 1 AOÛT 2010

A la montagne de Montenois (80)

Partez à la découverte de la montagne de Montenois et de ces papillons.

RDV : 09h30 à la Mairie de **Saint Aubin de Montenois**

Durée : 2h30 - sur inscription

Sortie animée par Pierrick Doré

Contact Pierrick Doré : 06 82 22 89 20

• VEND. 27 AOÛT 2010

A la découverte des chauves-souris, des mammifères fascinants

Souvent peu connues, les chauves-souris sont des mammifères volants aux mœurs passionnantes. Leur régime alimentaire à base d'insectes, leurs déplacements par émission d'ultrasons, leurs activités nocturnes sont autant de choses à découvrir à travers une conférence suivie d'une sortie à la tombée de la nuit.

RDV : 20h30 à la Mairie de **Berthecourt**

Durée : 2h30 - sur inscription

Contact Lucie DUTOUR : 03 62 72 22 54

• SAM. 28 AOÛT 2010

8 pattes sur le fil... (80)

Venez découvrir et observer des araignées en milieux humides.

RDV : 14h30 à la Chaussée Jules Ferry à **Amiens** (devant le restaurant «La Table du Marais»)

Durée : 1h30 - sur inscription

Sortie animée par Emmanuel Vidal

Contact Emmanuel Vidal : 06 37 40 32 55

• DIM. 29 AOÛT 2010

Nuit de la Chauve-souris (80)

Un diaporama suivi d'un échange sur la chauve-souris vous permettrons de la connaître un peu mieux. Cette soirée se cloturera par une balade.

RDV : 20h00

Salle communiqué à l'inscription - **Amiens**

Durée : 2h30 - sur inscription

Sortie animée par Marc Capellier

Contact Michèle Roussel : 06 78 10 93 46

• SAM. 04 SEPTEMBRE 2010

Nuit de la Chauve-souris (80)

Un diaporama suivi d'un échange sur la chauve-souris vous permettrons de la connaître un peu mieux. Cette soirée se cloturera par une balade dans le village.

RDV : 20h00 à la médiathèque de **Quevauvillers**

Durée : 2h30 - sur inscription

Sortie organisée en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul et animée par Rémi François.

Contact Michèle Roussel : 06 78 10 93 46

**De nombreuses sorties et points d'observations phoques sont programmées durant tout l'été !
N'hésitez pas à consulter le calendrier des sorties !**



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale
Picardie Nature BP50835 - F80008 Amiens cedex 1 - Tél. 03 62 72 22 50
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - siège social : 14 Place Vogel - 80000 Amiens
Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé